



REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT POUR LES LYCEENS DU PÔLE LA CHARTREUSE ANNEE 2016-2017

Le centre d'hébergement sera votre lieu de vie durant la semaine. Pour le bon déroulement de cette vie en collectivité, il est nécessaire que chacun s'engage à respecter scrupuleusement les consignes et les recommandations ci-dessous. Tout en comprenant bien que la liberté individuelle et de tous passe fondamentalement par deux notions incontournables, qui sont : **LE RESPECT ET LA CONFIANCE !**

-1- RESPECT DES HORAIRES

- Réveil à 7H00 du matin.
- **7H30 fermeture des étages de l'internat**
- Chaque élève aura prévu pour la journée son nécessaire
- **16H50-17H50 (pour le Lycée d'enseignement général)** : options où étude surveillée en lycée
- **17H00-18H00 (pour le Lycée Pro)** : Soit étude et/ou temps calme dans le chambres où bien encore possibilité de participer aux activités de l'internat (club informatique, salle de musculation, ...).
- **18h00-19h00 (pour tous les lycéens)**: possibilité soit d'une étude surveillée en salle pour ceux qui le souhaitent (voir dans les documents à rendre), soit de regagner les chambres de l'internat pour un moment de calme et de détente, soit de se rendre dans les salles d'activités de l'internat (salle informatique, salle de musculation, ...)
- **18h45-19h30** : Repas au self (2 Passages en alternance toute la semaine : 18H45 et 19H00)
- **19H15-21h00** : ouverture du foyer, de la salle informatique, du club de musculation, des étages de l'internat et de la salle TV
- **21h00** : l'ensemble des internes filles - garçons aura regagné les étages.
- **A partir de 22h00** : tout déplacement se fera impérativement dans le silence ! (respect des autres).

-2- RESPECT DE LA VIE EN COLLECTIVITE

Pour pouvoir vivre en parfaite harmonie grâce à cette diversité d'élèves qui fait aussi la richesse de notre internat :

- Internes d'âges différents
- Orientations scolaires diverses : Collège, Lycée professionnel, technologique, général
- Hébergement mixte

Il est impératif pour chacun d'entre nous **d'intégrer la notion de RESPECT ! Car pour pouvoir être respecté il faut nécessairement inspirer le respect.** Ceci implique donc des règles de vie pour le bien de la collectivité, basées sur la tolérance et le droit à la différence !

Dans la relation éducateurs-internes, internes-éducateurs et internes-internes, il faut également s'inspirer de la notion de **CONFIANCE.** C'est un élément essentiel si l'on souhaite vivre sa vie d'interne dans les meilleures conditions. A partir de là, **la liberté de chacun et le droit à l'expression** ne pourront que s'épanouir et être reconnus de tous !

- ✓ Le respect au quotidien, c'est aussi :
 - veiller à la propreté des W-C et des douches collectives (et pour les internes qui auront le privilège de posséder une douche dans leur chambre une vigilance toute particulière leur sera demandée (nettoyage du bac et du siphon tous les Jeudis soir !).
 - Chaque élève assurera l'entretien régulier de sa chambre et ceci au quotidien (chambre rangée et propre).
 - Les lavabos et les miroirs devront être nettoyés tous les jeudis soir, l'essentiel étant assuré par le personnel de service une fois par semaine.
 - Une hygiène corporelle au quotidien est indispensable pour le bien être de tout le monde.
 - Ne rien jeter par les fenêtres.
 - Veiller à éteindre les lumières des communs (toilettes et douches notamment).

- ✓ LA TELE :
 - Possibilité de regarder la télé en fonction des programmes de la semaine et sous le contrôle éducatif des surveillants d'internat.
 - Portable et nourriture sont interdits.

- ✓ TELEPHONES, TABLETTES ET PC :
 - **Leur utilisation** est autorisée jusqu'à 22h00, à condition que cela ne nuise pas au sommeil et au travail des utilisateurs mais aussi des autres occupants de la chambre !

EN CAS DE NON RESPECT DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES PORTABLES, DES TABLETTES ET DES PC, LE RESPONSABLE D'INTERNAT SE RESERVE LE DROIT DE LES CONFISQUER TEMPORAIREMENT.

-3- ABSENCES :

TOUTES LES ABSENCES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES SUR LE CARNET DE CORRESPONDANCE 48H A L'AVANCE (par les parents !) DE MANIERE A FACILITER LA COMMUNICATION ENTRE LE CENTRE D'HEBERGEMENT (qui a la responsabilité des internes) ET LES FAMILLES (qui sont responsables de leurs enfants tant mineurs que majeurs !). PAS DE JUSTIFICATIFS PAR MAILS CAR ILS N'ONT AUCUNE VALEUR JURIDIQUE (ce peut être une information mais en aucun cas une justification).

-4- SORTIE HEBDOMADAIRE :

Etant donné l'organisation du rythme scolaire, la sortie hebdomadaire des Lycéens internes a lieu le mercredi après-midi **DE 13H00 à 18H00**

Concernant les **sorties exceptionnelles** : activités extra-scolaires (foot, code, conduite, gym ...), celles-ci seront autorisées avec une décharge écrite des parents, sous réserve d'un bon comportement de l'élève !

Vous trouverez la partie documents à rendre **les documents à retourner pour autorisations de sortie Hebdomadaire et exceptionnelle** pour l'internat que vous devrez nous retourner renseignées et signées pour le jour de la rentrée scolaire.

-5- ATTITUDES:

- Il est important de préciser que depuis la rentrée scolaire 2006-2007, l'hébergement a la particularité d'être mixte (un étage filles, un étage garçons). Cela signifie, dans l'intérêt de tous (parents, jeunes, équipe éducative, responsables d'internat et chef d'établissement), que nous ne tolérerons pas le moindre écart de conduite de la part des jeunes concernant la relation filles-garçons dans l'enceinte de notre hébergement ! En effet par **souci éducatif** mais aussi de **responsabilité** nous devons favoriser la cohabitation mais pas la permissivité ! Si d'aventure des filles ou des garçons ne se trouvent pas là où ils doivent être, que ce soit dans les chambres ou sur des créneaux horaires qui ne permettent pas la mixité, alors des mesures d'exclusion (temporaires ou définitives) pourraient être appliquées !
- Concernant la cigarette, il est demandé aux parents de nous signaler par l'intermédiaire d'une fiche (voir dans documents à rendre) si leur enfant est autorisé ou pas à pouvoir fumer sur notre site...

CONCERNANT LES ATTITUDES ET LES COMPORTEMENTS NON CONFORMES A LA VIE EN COLLECTIVITE, QUE CE SOIT D'UN POINT DE VUE SOCIAL, LEGAL OU DE RESPECT (dans toute sa dimension), **LES ELEVES PRIS EN FAUTE SERONT SANCTIONNES EN FONCTION DU DEGRE DE GRAVITE DE LEURS ACTES.**

-6- DEGRADATION :

Le jour de la rentrée un **état des lieux** des chambres sera effectué et signé par l'ensemble des occupants de cette dernière. Si une dégradation apparaît en cours d'année, le coût de la réparation sera facturée aux familles des élèves concernés (d'où l'utilité de signaler immédiatement toute anomalie au responsable de l'hébergement !). Il en sera de même pour toutes dégradations survenues dans les locaux du centre d'hébergement (foyer, couloirs, salle informatique ...).

Il est formellement interdit de manipuler le matériel de sécurité (extincteurs, trappes de désenfumage, éclairages...), leur détérioration mettant en danger immédiat la vie de tous les occupants du centre d'hébergement !

-7- RESPONSABILITE ET ASSURANCE :

- **L'internat décline toute responsabilité concernant les vols éventuels d'objets précieux, argent, matériel etc....** Chaque élève est responsable de ses objets personnels et de son matériel scolaire, qu'il devra ranger dans son armoire cadenassée. **Pour des raisons de sécurité, l'établissement peut contrôler le contenu de son armoire.**
- **Pour les sorties exceptionnelles (mercredis après-midi), l'accord écrit des parents est obligatoire. De ce fait, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'internat, notamment lors des déplacements en voiture ou en deux roues.**
- **L'assurance de l'établissement couvre les internes sur les moments de présence à l'internat et sur les activités proposées par ce dernier.**

Trousseau à fournir dès le 1^{er} jour de l'année scolaire :

- Une alèse **OBLIGATOIRE**
- Un oreiller ou un traversin
- Un cadenas pour votre armoire
- Une paire de pantoufles, tongs, claquettes ou autres
- Linge de lit au choix : couette ou drap et couverture

DOCUMENTS A RENDRE LE JOUR DE LA RENTREE AU RESPONSABLE D'INTERNAT

- Le dernier volet du règlement intérieur (signatures des parents et des élèves + tous les N° de tél) **ANNEXE 1**
- L'autorisation ou non de sortie hebdomadaire **ANNEXE 2**
- La proposition d'étude surveillée **ANNEXE 3**
- L'autorisation ou non de fumer sur notre site **ANNEXE 4**
- La fiche de renseignements sanitaires **ANNEXE 5**

Nota Bene : Certains week-ends et durant chaque période de vacances scolaires, il est demandé aux élèves internes de libérer leur chambre.

ACTIVITES ET PROJETS EDUCATIFS DE L'INTERNAT LA CHARTREUSE-PARADIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Depuis 15 ans maintenant, la volonté éducative de l'internat est de **permettre aux jeunes de s'investir dans leur quotidien d'interne** mais également de **s'approprier le choix des activités** quotidiennes comme exceptionnelles.

Ce choix est basé d'une part sur un principe éducatif mettant en avant des valeurs telles que le respect et la confiance au travers de la relation entre internes et internes – éducateurs, mais aussi sur les **compétences de tous au service de l'internat**. Et d'autre part d'un point de vue plus matériel, sur la gestion des machines à café de l'établissement et des jeux du foyer qui permettent de financer en grande partie les projets, les achats de matériel et les sorties tout au long de l'année !

Actuellement, grâce à leur investissement et à leur implication, les internes peuvent profiter pleinement :

- **D'un foyer jeux pour tous équipé d'un écran géant + un système home cinéma, de 7 baby-foot de bar, d'1 jeu de palet, d'1 billard et d'1 flipper.**
- **D'un foyer détente doté d'un grand écran plat, d'une cuisine équipée, d'un salon avec comptoir et d'un coin travail.**
- **D'une salle de musculation composée de 22 appareils (renforcement musculaire + cardio vasculaire), et d'un équipement audio vidéo**
- **D'une salle informatique entièrement rénovée par les internes, dotée de 14 PC**
- **D'une salle TV équipée d'un grand écran plasma avec 40 fauteuils cinéma.**

Grâce au principe éducatif de responsabilisation de chacun, l'organisation, la gestion et le suivi de ces activités ont été largement facilités.

OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'INTERNAT

- Apprendre aux jeunes à se donner les moyens de réussir dans la construction et la réalisation d'un projet passe par **la définition, l'organisation, l'évaluation des besoins**, mais aussi **par l'implication de chacun pour permettre de mener son projet à bien.**
- **En concertation avec les délégués**, nous fixons **des objectifs à réaliser** au cours de notre année scolaire : **sorties, petits travaux, animations et sorties ponctuant la vie de l'internat.**

Cette année en l'occurrence nos objectifs seront de proposer aux internes :

-1- DES ACTIVITES QUOTIDIENNES

- **Club Informatique**
- **Club fitness**
- **Activités extra-scolaires**

-2- UN PROJET SANTE ET EDUCATION A LA CITOYENNETE, AVEC :

- **Le tri sélectif à l'internat**
- **Intervention de professionnels pour tous les comportements addictifs (internet, drogue, alcool, etc. ...).**
- **Intervention d'un représentant de la force publique pour sensibiliser sur toutes les notions de dangers (Internet, les violences verbales et physiques, produits illicites, ...)**

-3- DES ACTIVITES ET SORTIES PONCTUELLES

- **Sortie bowling**
- **Sortie Cinéma**
- **Sortie match de Foot**
- **Soirée à thème pour Noël**
- **Sortie multi-activités (foot salle, hand, spa, Hammam)**
- **Soirée Barbecue**
- **AUTRES : les propositions des élèves sont les bienvenues !**



**A RENDRE AU RESPONSABLE
D'INTERNAT LE JOUR DE LA
RENTREE**

IMPORTANT !

Afin de sensibiliser les familles aux règles et aux recommandations de vie qui vont régir le quotidien de leurs enfants, nous demandons aux parents après avoir pris connaissance de ce document, d'apposer leurs signatures, ce qui donnera une cohérence et un lien supplémentaire entre le centre d'hébergement et les familles.

Je soussigné, _____, élève de _____, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et des recommandations du centre d'hébergement et m'engage à les respecter.

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ELEVE

Coordonnées téléphoniques des responsables légaux

Ligne fixe :

Portable responsable légal 1 (Mère / Père) :

Portable responsable légal 2 (Mère / Père) :

Adresse email :

Portable de l'élève interne :

LE RESPONSABLE DU CENTRE D'HEBERGEMENT

M. CORTIAL Ervé

Pôle La Chartreuse Paradis

9, rue du Pont de La Chartreuse – 43700 Brives - Charensac

www.pole-lachartreuse.fr

tél : 04 71 09 83 09 - fax : 04 71 098 198 – mail : contact@pole-lachartreuse.fr

ANNEXE 2



**A RENDRE AU RESPONSABLE
D'INTERNAT LE JOUR DE LA
RENTREE**

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017
AUTORISATION DE SORTIE HEBDOMADAIRE DU CENTRE
D'HEBERGEMENT

Dans le cadre de son organisation, l'internat laisse la possibilité aux internes de bénéficier d'une sortie libre le mercredi après-midi avec l'autorisation des parents.

- **DE 13H00 A 18H00 POUR LES LYCEENS (possibilité de se rendre à l'étude de 17h00)**

Il nous est nécessaire pour cela d'avoir votre assentiment.

Aussi, veuillez nous retourner ce bordereau ci-dessous dûment complété.

Je soussigné (e) :

Agissant en qualité de : Père Mère Responsable légal (1)

De l'interne (nom-prénom) :

Classe de :

Autorise le centre d'hébergement à laisser sortir mon fils – ma fille (1)

N'autorise pas le centre d'hébergement à laisser sortir mon fils – ma fille (1)

Ma fille/mon fils rentrera tous les mercredis à la maison (préciser l'heure de départ du mercredi et de retour pour le jeudi) :

Date :

Signature :

(Précédée de la mention lu et approuvé)



**PROPOSITION D'ETUDE SURVEILLEE
POUR TOUS LES LYCEENS
A RENDRE AU
RESPONSABLE D'INTERNAT LE JOUR
DE LA RENTREE**

Pour cette rentrée 2015-2016 nous proposons, pour les familles qui le souhaitent, un temps d'étude surveillée de 18H00 à 19H00 pour les internes de 2de 1ère et Terminale d'enseignement général, technologique et technique. Pour que ce temps d'étude soit cohérent et efficace, il est nécessaire que nous ayons l'adhésion des élèves mais aussi des parents sur les conditions de travail de cette d'étude :

- Travail en silence (Téléphones mobiles éteints)
- Pas de déplacement
- Pas d'ordinateur

Les élèves qui souhaiteront travailler en salle d'étude sur ce créneau horaire devront s'engager par une inscription sur un ½ trimestre au minimum.

Si les conditions de travail n'étaient pas respectées par un ou des élèves, nous en informerions directement les familles pour envisager des solutions qui ne mettent pas en défaut les principes et les objectifs de cette étude !

Nous souhaitons que notre Fils / Fille participe à ce temps d'étude surveillée en salle de 18 H00 à 19H00 et ce aux conditions fixées.

Nous ne souhaitons pas que notre Fils / Fille participe à ce temps d'étude

Date :

Signature
(Précédée de la mention lu et approuvé)

E.CORTIAL

ANNEXE 4



A RENDRE AU
RESPONSABLE
D'INTERNAT LE JOUR DE
LA RENTREE

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 AUTORISATION DE FUMER

Dans le cadre de la loi Evin, il est strictement interdit de Fumer dans les lieux publics ! Ceci dit pour des raisons de sécurité, nous autorisons les internes (**sauf pour les collégiens !**) à pouvoir fumer dans un espace aménagé à l'intérieur de l'établissement en compagnie d'un surveillant sur les créneaux de l'internat :

- Fin de cours pour l'enseignement professionnel de 16H50 à 17H00
- Fin de cours pour l'enseignement général et technologique de 17H40 à 18H00
- Après diner pour l'ensemble des internes lycéens de 19H15 à 19H30

Pour cela, votre accord préalable est indispensable.

Aussi, veuillez retourner ce bordereau ci-dessous dûment complété.

Je soussigné (e) : -----

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

De l'interne (nom-prénom et classe) : -----

Autorise mon fils / ma fille à fumer

N'autorise pas mon, fils / ma fille à fumer

Dans les conditions évoquées ci-dessus

Date :

Signature :

(Précédée de la mention lu et approuvé)



**A RENDRE AU
RESPONSABLE
D'INTERNAT LE JOUR DE
LA RENTREE**

**FICHE D'URGENCE
AUTORISATION D'HOSPITALISATION**

Nom :
Prénom :
Date de naissance :

N° de sécurité sociale

Allergies, problèmes médicaux, contre Indications médicales :

Traitement médical en cours :

Opérations subies :

Coordonnées téléphoniques des responsables légaux ou des personnes à contacter en cas d'urgence :

Responsable 1 :
Responsable 2 :

Coordonnées téléphoniques du centre d'hébergement La Chartreuse-Paradis :
04 71 09 83 09

Je soussigné(e)

- Autorise le responsable du centre d'hébergement à faire appel aux professionnels de santé en cas d'urgence pour mon enfant.
- Autorise l'hospitalisation de mon enfant si son état de santé le nécessite.

le

SIGNATURE DES PARENTS :

PÔLE LA CHARTREUSE

